

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
HERAULT

Délibération CCAS 2022/03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CCAS
Séance du 08 avril 2022

Date de la convocation : 17/06/2022

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 7

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Objet de la délibération : VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES

L'an deux mil vingt deux et le vingt trois juin à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des mariages, sous la présidence de Mme SOULAIROL.

PRÉSENTS : F CHABAUD – B. DEL ROX - M. HUGOL- S JEUNET - M SAUVAIRE - E. SOULAIROL – P. SOULAIROL

ABSENTS excusés : I. SILHOL – C GALONNIER -

Exposé :

le rapporteur expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
6218	Autre personnel extérieur		1250.00
60632	Fournitures de petit équipement		500.00
7473	Participat° Départements	1750.00	
TOTAL :		1 750.00	1 750.00

Le rapporteur invite la commission administrative à voter ces crédits.

Décision :

La commission administrative,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de du rapporteur, et après en avoir délibéré,

VOTE en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publication ou notification le

Sous-Préfecture de LODEVE
Date de réception de l'AR: 24/06/2022
034-213401979-20220624-DE_2022_003CCAS-BF